

Académie de Dijon  
Certification complémentaire en français langue seconde - session 2025  
Rapport du jury

La certification en français langue seconde (FLS) est la reconnaissance d'un parcours de formation et de l'acquisition de compétences professionnelles dans le domaine de l'enseignement du français auprès d'élèves allophones nouvellement arrivés (EANA). Cette certification concerne les enseignants du premier et du second degrés, titulaires, stagiaires, ou contractuels sous contrat à durée indéterminée de l'enseignement public ou privé sous contrat susceptibles d'intervenir dans les UPE2A, et de postuler à des postes spécifiques académiques.

Pour cette session 2025, l'organisation, en lien avec la DEC, a permis un bon déroulement de l'épreuve. Le jury a été très attentif à la valorisation la plus juste possible des prestations des candidats. Que chacun - membres du jury, personnels de la DEC et candidats - soit remercié pour sa disponibilité, son investissement et la grande qualité de sa participation.

D'excellentes prestations ont été entendues qui permettent de faire le constat de l'enthousiasme des candidats concernant l'enseignement du FLS. Pour d'autres, l'inscription à la certification complémentaire en français langue seconde était bien trop prématurée ; les résultats, qui pourront sembler décevants à certains candidats, ne doivent être perçus comme une sanction, mais plutôt comme une invitation à reconsidérer leur projet. Cela ne signifie pas que le jury n'a pas reconnu en eux de belles qualités professionnelles. Pour ceux qui persévéreront dans la voie de cette certification, il s'agit à la fois d'approfondir les compétences et d'élever le niveau de maîtrise.

Les modalités de l'examen sont précisées dans :

- [Arrêté du 23 décembre 2003 relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du ministre chargé de l'éducation d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires](#)
- [NOR : MENH1918230N - Modalités et délivrance d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires](#)

Comme les précédents, ce rapport a pour objectif de permettre aux candidats de se préparer à l'examen en cernant au mieux l'épreuve et en prenant connaissance des attentes du jury. Il s'agira de fournir quelques repères qualitatifs pour accompagner les futurs candidats à la certification complémentaire en français langue seconde. L'effort de rédaction s'est donc concentré sur l'explicitation de certains indicateurs de la réussite des meilleurs exposés évalués par le jury et sur les principaux écueils rencontrés par les candidats.

## **1. Composition du jury**

Président : Jérôme Destaing, IA-IPR de lettres

Vice-présidente : Isabelle Fira, IEN-EG lettres histoire-géographie, inspectrice responsable du centre académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (CASNAV)

Membres du jury :

- Cécile Bruley, maître de conférence en didactique du français langue étrangère, Université Sorbonne Nouvelle, UFR Littérature, Linguistique, Didactique, Département de Didactique du FLE
- Fabien Rochette, inspecteur de l'éducation nationale, circonscription de Château-Chinon
- Catherine Compagnie, professeure des écoles en charge de l'enseignement du français langue seconde (Yonne)
- Isabelle Lukowiak, professeure d'italien et coordonnatrice de l'UPE2A du lycée Simone Weil (Côte-d'Or)
- Aline Magnien, professeure de lettres modernes et coordonnatrice académique du CASNAV
- Inès Drège, professeure de philosophie et coordonnatrice académique du CASNAV

## **2. Données quantitatives**

Afin d'illustrer la composition des candidatures de l'année 2025, on donnera auparavant quelques repères quantitatifs pour illustrer la tendance de ces dernières années. Ces données seront utiles aux futurs candidats pour se situer dans la composition générale des enseignants préparant l'examen.

## 2. 1. Profils des candidats : évolution des effectifs

	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Inscrits 1 <sup>er</sup> degré	6	6	5	7	3	6	10
Inscrits 2 <sup>nd</sup> degré	11	17	11	13	11	17	21
Total inscrits	17	23	16	20	14	22	31
Présents 1 <sup>er</sup> degré	6	5	2	6	2	4	
Présents 2 <sup>nd</sup> degré	7	11	3	12	8	13	
Présents à l'oral	13	16	5	18	10	17	

En 2025, 4 candidats ont renoncé à la préparation de la certification complémentaire entre l'inscription et l'oral ; cela correspond à la moyenne basse des démissions en cours d'année dans la préparation aux certifications complémentaires.

## 2. 2. Origine géographique des candidats inscrits

Les départements de l'Yonne et de la Saône-et-Loire sont les plus représentés cette année avec 5 candidats pour chacun de ces départements ; cela fait écho aux besoins rencontrés sur ces territoires où l'afflux migratoire est important. On peut noter cette année une baisse sensible des candidats en Côte-d'Or (2 candidats). On peine à engager les candidats de la Nièvre dans la démarche certificative (1 candidat cette année).

## 2. 3. Disciplines de recrutement

	2025	2024	2023	2022	2021	2020
PE	6	5	5	4	5	6
Lettres modernes	1	7	6	5	4	5
Histoire-géo ou LHG	2		1	1	1	5
Langues vivantes	5	3	3	4	3	5
Documentation	2	1				1
EPS				1	1	
Mathématiques			1		1	1
Physique-chimie	1					1

Dans le premier degré, parmi les 6 professeurs des écoles candidats, on compte 3 enseignants en responsabilité pédagogique d'un dispositif UPE2A ; on compte également 2 enseignants en ULIS et SEGPA déjà titulaires d'un examen attestant de leurs compétences au regard de l'école inclusive.

Dans le second degré, 4 enseignants sont en responsabilité d'un dispositif UPE2A ou d'heures de FLS. Les 7 autres candidats ont une expérience variable de l'inclusion des EANA en classe ordinaire ; toutefois, les compétences pédagogiques développées dans leur champ disciplinaire sont un facteur d'engagement à l'inscription à la certification complémentaire, puisque 5 candidats enseignent une langue vivante (dont 3 enseignants d'allemand). On constate une baisse importante du vivier des candidats en lettres modernes qui fait écho au déficit d'enseignants de la discipline.

## 2. 4. Résultats

	2025	2024	2023	2022	2021	2020
Présents	13	16	5	18	10	17
Reçus 1 <sup>er</sup> degré	3	3	0	5	2	
Note la plus basse	6	7		5	16	8
Note la plus haute	16	16		18	18	18
Reçus 2 <sup>nd</sup> degré	2	6		6	4	
Note la plus basse	4	7		6	6	5
Note la plus haute	15	18		20	14	17
Total reçus	5	9	5	11	6	
Moyenne générale	9,5	11,2		11,3	11,5	12,3
Taux de réussite	38,4%	52,4%		61,1%	60%	61%

Au total, seuls 38% des candidats ont été admis en 2025 ; l'instabilité des effectifs engagés et leur baisse sensible pour la session 2025 conduisent à relativiser cette variation importante du taux de réussite. Toutefois, les candidats ayant obtenu une note inférieure à 8/20 ne maîtrisent généralement pas le cadre réglementaire de l'inclusion des EANA, ni/ou les compétences didactiques de l'enseignement du FLS. Un candidat à la certification complémentaire ne peut pas se dispenser d'une maîtrise solide du cadre légal de l'accueil et de l'inclusion des EANA, qui est un axe essentiel de la formation académique proposée aux candidats : les circulaires de 2012 doivent être parfaitement connues et méditées.

Certains candidats ont suivi à titre personnel un parcours universitaire (DU) en parallèle de leur année de préparation à la certification complémentaire. Si un tel engagement universitaire n'est évidemment pas un prérequis exigible par un jury, leur parcours de formation leur a procuré une ouverture théorique et des outils pour questionner leur pratique professionnelle. Ces objectifs peuvent toutefois être atteints en autonomie par une actualisation de ses connaissances académiques et par des lectures en didactique du français langue seconde.

Au regard du faible taux de réussite durant l'année 2025, l'accompagnement du CASNAV dans la préparation à la certification complémentaire en français langue seconde sera renforcé : deux à trois réunions en visioconférence, une fiche de recommandations pour l'écrit professionnel, un parcours Magistère et une journée de regroupement académique seront organisés. Si l'ensemble de ce parcours de formation est important pour une préparation efficace à l'examen, il est également rappelé aux candidats que le principal facteur de réussite réside dans la capacité à faire retour de façon réflexive sur sa pratique professionnelle en questionnant la spécificité de l'enseignement du français comme langue seconde auprès d'élèves allophones.

### **3. L'épreuve**

#### **3. 1. Modalités de l'examen**

L'examen consiste en une épreuve orale de 30 minutes en deux parties : un exposé oral de 10 minutes suivi d'un entretien de 20 minutes. Cette épreuve orale prend appui sur un rapport écrit de 5 pages qui n'est pas soumis à notation. Toutefois, il constitue un matériau qui doit permettre au jury d'avoir une connaissance du profil professionnel du candidat, et est prétexte aux questions de l'entretien. La connaissance solide de ce qui y est inscrit est indispensable le jour de l'oral de certification.

Pour être admis, le candidat doit avoir obtenu une note égale ou supérieure à 10 à l'épreuve orale. Il est important que les candidats comprennent la signification de cette note. Une note entre 8 et 10/20 doit être interprétée comme un encouragement explicite à persévérer à l'occasion d'une prochaine session. La note 11/20 est également le signe que le jury n'a pas hésité avant de prononcer l'admission du candidat, mais celui-ci doit avoir conscience qu'il doit poursuivre sa formation et le développement de ses compétences.

#### **3. 2. Le rapport**

L'objectif de cet écrit est de montrer au jury que l'on a une connaissance *a minima* des enjeux et des modalités de l'enseignement du FLS.

Les rapports de la session 2025 ont été très variés, du point de vue formel, mais aussi de qualité inégale.

On relève deux écueils importants : certains rapports constituent uniquement un curriculum vitae et n'exposent nullement une analyse réflexive d'un enseignement du FLS ; d'autres demeurent soit trop descriptifs, soit trop théoriques, sans, là encore, une réelle réflexion sur les pratiques d'enseignement.

Les candidats trouveront un appui à la rédaction de leur dossier sur la fiche de recommandations disponible sur [le site du CASNAV](#)<sup>1</sup> et sur le parcours Magistère.

#### **3. 3. L'oral**

L'épreuve orale requiert du candidat une adaptation pertinente à la situation de communication, tant dans sa capacité à développer une réflexion argumentée et étayée que dans son écoute active, favorisant ainsi une interaction constructive avec le jury, qui écoute et interroge avec bienveillance.

---

<sup>1</sup> <https://casnav.wp.ac-dijon.fr/formation/>

L'exposé oral vise à développer et à enrichir les réflexions présentées dans le rapport. Il doit ouvrir de nouvelles perspectives et ne pas répéter leur écrit. Le candidat est autorisé à s'appuyer sur des notes, à condition de ne pas en dépendre et d'être capable de s'en détacher facilement. Les candidats sont invités à connaître le cadre formel de cet exposé et à s'y exercer pour répondre aux exigences de durée, de présentation, de posture et de qualité d'expression ; certains candidats, trop peu conscients des modalités de l'épreuve, n'ont pu finir leur exposé dans le temps imparti ; d'autres exposés présentaient des défauts d'organisation du propos.

Les candidats admis ont su prolonger la réflexion amorcée dans le rapport et structurer leur propos en prenant la distance nécessaire avec leur écrit, en approfondissant certains éléments, en modifiant et explicitant les démarches et expériences pédagogiques qu'ils ont mises en place, à la lumière de leurs lectures et de la formation suivie.

Le jury a pu noter pour certains candidats des connaissances théoriques et pratiques vagues ou insuffisantes, avec des confusions entre intégration et inclusion, FLE et FLS-FLSco, un manque de connaissance des textes réglementaires, de l'organisation d'un dispositif UPE2A..., alors même que ces notions sont au cœur de la certification complémentaire français langue seconde.

#### **4. Conseils aux futurs candidats**

La certification complémentaire FLS ne valide pas la connaissance des programmes de telle ou telle classe ou discipline, mais bien la capacité à préparer les élèves allophones à être inclus dans les différentes matières et étapes du cursus scolaire.

La désignation de français langue seconde est importante ici. Pour les EANA, le français est non seulement une discipline linguistique, mais aussi la langue de tout ou partie des apprentissages. Autrement dit, on attend du candidat qu'il se projette dans le cadre d'un enseignement du français qui comprenne non seulement un enseignement linguistique, mais aussi qui se situe dans la perspective de l'inclusion des élèves allophones en milieu ordinaire, ce qui a des incidences sur la conception didactique et la mise en œuvre pédagogique de cet enseignement.

Certaines prestations ont révélé des lacunes sur la didactique du FLS, les références institutionnelles et réglementaires ou une difficulté à se projeter dans l'enseignement.

L'organisation choisie pour les conseils aux futurs candidats s'appuie sur les écueils et les qualités soulignées par le jury lors de la session 2025. La lecture des rapports de jury des années antérieures illustrera d'autres situations qui pourront permettre aux futurs candidats de se préparer au mieux à l'épreuve.

<b>Écueils à éviter</b>	
Organisation du propos et méthode	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une répétition du dossier du candidat, ou une simple présentation du parcours professionnel du candidat ;</li> <li>• Un propos descriptif ou narratif, donc non problématisé ;</li> <li>• Un propos exclusivement théorique qui fait office de parole d'autorité et est détaché de l'analyse d'une pratique professionnelle du candidat, ou observée par le candidat ;</li> </ul>
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une méconnaissance des textes réglementaires et des différentes circulaires, notamment celle sur l'organisation de la scolarisation des EANA et la loi de 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République (école inclusive) ;</li> <li>• Une méconnaissance du parcours scolaire de l'EANA de son accueil en CIO à son inscription en classe : adaptation de l'EDT, aménagements de la scolarité, orientation ;</li> <li>• Des impasses lors de la préparation de l'examen : le CECRL ; les spécificités du FLE, FLM, FLS, FLSco, FOS, ...</li> </ul>
Didactique et pédagogie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une méconnaissance de la spécificité de l'enseignement du FLS/FLSco (un(e) candidat(e) présente un support d'outils de la langue inadapté au public allophone) ;</li> <li>• Une méconnaissance des besoins pédagogiques des EANA ou des profils spécifiques des élèves concernés (NSA/PSA par exemple) et de leurs besoins au regard des apprentissages scolaires (ainsi, un(e) candidat(e) ne mentionne pas les élèves non lecteurs au sujet d'une séquence autour du livre) ;</li> <li>• Des difficultés à gérer un groupe hétérogène et à programmer la différenciation des apprentissages (des candidats réfléchissent par groupes de niveaux de langue : A1, A2, B1, ... au lieu de proposer une séquence d'enseignement différenciée) ;</li> <li>• Une confusion entre « intégration » et « inclusion » ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des difficultés à se décentrer de son approche disciplinaire ou de sa pratique pédagogique ordinaire ;</li> </ul>
Entretien avec le jury	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une inattention aux questions posées, qui peuvent être une simple demande d'explicitation, d'illustration ou de description d'une séquence, de recul critique sur le propos du candidat, et qui appellent rarement des réponses complexes ;</li> <li>• Des difficultés à mobiliser ce qui a été prononcé dans l'exposé oral ou dans l'écrit professionnel ;</li> <li>• Des incertitudes ou des hésitations sur les missions du professeur coordonnateur d'UPE2A ou sur le rôle d'une personne ressource au sein de son établissement ou de son bassin ;</li> <li>• Des difficultés à entrer dans l'échange avec le jury et à ouvrir la réflexion à partir des suggestions du jury (ainsi, deux candidat(e)s n'ont pas su s'emparer des propositions du jury qui les invitait à nuancer leur approche).</li> </ul>

<b>Points d'appui</b>	
Méthodologie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Problématisation du propos en vue de sa clarté, de son organisation générale et de sa qualité argumentative ;</li> <li>• Appui sur des situations réelles en situation de responsabilité pédagogique d'EANA ou observées en UPE2A (les candidats admis analysent des situations concrètes d'enseignement) ;</li> <li>• Mobilisation de références précises pour analyser la pratique professionnelle, y compris de supports didactiques utiles aux apprentissages des EANA (manuels, méthodes de lecture, applications, documents authentiques, ...) ;</li> </ul>
Entretien avec le jury / posture du candidat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité à décrire sa pratique professionnelle à l'analyser, à la questionner ;</li> <li>• Valorisation du parcours universitaire ou professionnel et des expériences antérieures en lien avec l'enseignement du FLS ;</li> <li>• Aisance dans la communication avec le jury ;</li> <li>• Capacité à montrer son engagement dans le rôle, les enjeux et les missions du professeur-coordonnateur ou de personne ressource (les candidats admis montrent qu'ils ont une représentation claire du rôle qu'ils vont assurer auprès de leurs collègues ; à l'inverse, des candidats ne savent pas décrire ni analyser les tâches de coordination pédagogique et le rôle de personne-ressource) ;</li> <li>• Capacité à identifier honnêtement les limites de l'expérience décrite sans dévaloriser sa pratique professionnelle, même quand le candidat a une expérience limitée de l'enseignement du FLS (une candidate ayant une expérience significative en ULIS et n'ayant eu qu'un élève allophone en responsabilité s'appuie ainsi sur sa connaissance de l'école inclusive pour dégager les besoins éducatifs particulier des élèves allophones, montrant sa capacité à se projeter dans la situation de professeur coordonnateur d'UPE2A) ;</li> </ul>
Compétences professionnelles du candidat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lisibilité du profil professionnel du candidat à travers l'exposé concret d'une séquence d'enseignement ou d'un outil expérimenté (ainsi, un(e) candidat(e) enseignant en itinérance, constatant les difficultés de coordination des enseignants, choisit d'analyser la conception d'un outil de liaison entre la classe d'inscription des élèves et l'UPE2A) ;</li> <li>• Capacité à programmer des séquences différenciées d'enseignement pour individualiser les apprentissages et répondre aux besoins des élèves, alternant production orale, compréhension orale, compréhension écrite, production écrite ;</li> <li>• Capacité à fédérer un groupe hétérogène ;</li> <li>• Capacité à réfléchir les besoins éducatifs en fonction du parcours scolaire antérieur de l'élève et à programmer les aménagements de la scolarité en fonction des progrès dans l'acquisition de sa langue de scolarisation ;</li> <li>• Capacité à s'engager dans une démarche partenariale avec les différents acteurs intervenant dans la scolarisation des EANA (référénts sociaux, associations, CADA, partenaires institutionnels : CIO, vie scolaire, ..., famille) ;</li> <li>• Capacité à s'inscrire dans une logique de formation continue et d'actualisation de ses connaissances académiques.</li> </ul>

Pour préparer au mieux l'examen, les candidats sont invités à :

- Échanger avec des professeurs en charge d'UPE2A
- Observer les pratiques spécifiques des professeurs exerçant en UPE2A
- Prendre en compte les enjeux du plurilinguisme et la diversité des cultures scolaires

- Actualiser ses connaissances à partir des ressources institutionnelles relatives à l'enseignement du FLS et à la prise en charge des élèves allophones : Magistère, Canopé, sites des CASNAV, lecture d'ouvrages universitaires...

### **Conclusion**

En définitive, la certification complémentaire en français langue seconde ne doit pas être perçue comme une simple formalité validant une expérience, ni comme un diplôme universitaire sanctionnant des savoirs théoriques. Elle constitue avant tout la reconnaissance d'une compétence : celle de comprendre les enjeux propres au français langue seconde et de savoir interroger ses pratiques concrètes en UPE2A, tout en articulant cet enseignement avec les autres disciplines dans la logique du socle commun. Elle exige de placer en permanence l'élève — ses apprentissages, son parcours et son intégration scolaire — au centre de la réflexion.

Une telle exigence suppose une préparation solide : appropriation des textes officiels, mobilisation de références théoriques<sup>2</sup>, analyse de situations pédagogiques réelles et élaboration d'une réflexion personnelle approfondie.

Le jury tient par ailleurs à souligner l'investissement des enseignants auprès des élèves allophones. La progression constante du nombre d'EANA dans l'académie rend d'autant plus urgente la constitution d'un vivier d'enseignants compétents en FLS, capables de s'engager dans une démarche rigoureuse de certification.

Enfin, le jury adresse ses encouragements à celles et ceux qui choisiront de s'engager dès maintenant dans cette préparation, en leur souhaitant pleine réussite.

*Pour le jury,  
Rédactrices : Aline Magnien et Inès Drège, coordonnatrices académiques du CASNAV*

---

<sup>2</sup> Auger N., Cadet C., Cherqui G., Cuq J-P., Goï C., Klein C., Peutot F., Sauvage J., Tremblay P., Vignier G.... Une bibliographie indicative est à disposition des candidats sur le parcours Magistère.